

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 26/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET: ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - ABONDEMENT DE PRINCIPE DU FONDS RESILIENCE DE LA REGION ILE DE FRANCE - MODIFICATIF

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la décision du Président n° 47 du 20 mai 2020 sur le Plan de soutien aux entreprises afin d'accompagner la sortie de crise,

VU la décision du Président n° 51 du 20 mai 2020 relative à l'abondement de principe du fonds résilience de la Région Ile-de-France,

VU la convention de dotation du fonds de résilience lle-de-France & Collectivités à intervenir avec InitiActive Ile-de-France,

VU la convention à intervenir avec la région lle-de-France autorisant la CACP à abonder le « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités »,

CONSIDERANT que le Conseil Régional d'Ile de France a décidé de créer le fonds « Résilience » avec la Banque des territoires et InitiActive Ile-de-France destiné aux entreprises de 0 à 20 salariés et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et

permettant de leur attribuer des avances remboursables à des conditions avantageuses,

CONSIDERANT que l'association InitiActive Ile-de-France gère le « Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités »,

DECIDE:

Article 1:

DE COMPLETER la décision n°51 du 20 mai 2020 par les articles suivants :

Article 2:

D'AUTORISER le versement de la participation au fonds à l'association InitiActive Ilede-France sous la forme d'un apport associatif avec droit de reprise

Article 3:

DE SIGNER la convention de dotation du « fonds de résilience lle-de-France & collectivités avec l'association InitiActive lle-de-France » ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce soutien.

Article 4:

DE SIGNER la convention avec la Région Ile-de-France autorisant la CACP à abonder le « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités ».

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Cergy, le 25 juin 2020

Le Président

Dominique LEFEBVRE